

DEPARTEMENT DU FINISTERE COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTS D'ARREE COMMUNAUTE	EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Réunion ordinaire du 07 avril 2026
---	---

Membres en exercice	Qui ont pris part à la délibération	Date de la convocation	Date d'affichage
31	30 + 1 pouvoir	27 mars 2026	27 mars 2026

N° délibération	Objet
2026-038	Election des autres membres du bureau

Le 07 avril 2026 à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par loi à la salle communautaire à Loqueffret sous la présidence de M. Jean, François DUMONTEIL , président.

Étaient présents :

BERRIEN : Sylvie MANZONI, Yvan RICHARD, Séverine GELIN

BOLAZEC : Coralie JEZEQUEL

BOTMEUR : Eric PRIGENT

BRASPARTS : Valérie BESNARD, Guy DENIEL, Sylvie LE QUEAU, Anne ROLLAND

BRENNILIS : Dominique COADOUR, Valérie JOUAN

HUELGOAT : Gaëtan PEYREBESSE, Audrey GUYADER, Aurélien MONFORT, Laura SERANDOUR, Karine DONCKERS

LA FEUILLEE : Jean, François DUMONTEIL, Haud LE GOLIAS, Alan SPARFEL

LOPEREC : Marc MEQUIGNON, Geneviève HEMON

LOQUEFFRET : Louis-Marie LE GUILLOU, Bernard BARON

PLOUYE : Grégory LE GUILLOU, Christiane REDON, Arnaud COZIEN

SAINT-RIVOAL : Mickaël TOULLEC

SCRIGNAC : André PAUL, Francis KERVOELEN, Didier MADEC

Pouvoir : Jean-Yves CRENN à Marc MEQUIGNON

Secrétaire de séance : Anne ROLLAND

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 5211-1 et L 2122-7,

Considérant que les autres membres du bureau sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^e tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu,

Vu la délibération n°2026-036 portant création de 7 autres membres du bureau

Considérant qu'en l'absence de dispositions légales particulières, les autres membres doivent être élus successivement au scrutin uninominal ;

Il est procédé au déroulement du vote dans les mêmes formes à l'élection des autres membres du bureau.

Le président propose d'élire les maires membres du conseil communautaire n'ayant pas de fonction de président ou de vice-présidents.

Vu les résultats du scrutin

Election du 8ème membre du bureau :

Premier tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 31

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 31

Majorité absolue : 16

A obtenu :

Mme Sylvie MANZONI : 31 voix

Mme Sylvie MANZONI ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée membre du bureau et a été immédiatement installée.

Election du 9ème membre du bureau :

Premier tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 31

Bulletins blancs ou nuls : 1

Suffrages exprimés : 30

Majorité absolue : 15

Ont obtenu :

Mme Coralie JEZEQUEL : 30 voix

Mme Coralie JEZEQUEL ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée membre du bureau et a été immédiatement installée.

Election du 10ème membre du bureau :

Premier tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 31

Bulletins blancs ou nuls : 3

Suffrages exprimés : 28

Majorité absolue : 14

A obtenu :

Mme Valérie BESNARD : 28 voix

Mme Valérie BESNARD ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée membre du bureau et a été immédiatement installée.

Election du 11ème membre du bureau :

Premier tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 31

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 31

Majorité absolue : 16

A obtenu :

M. Dominique COADOUR : 31 voix

M. Dominique COADOUR ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé membre du bureau et a été immédiatement installé.

Election du 12ème membre du bureau :

Premier tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 31

Bulletins blancs ou nuls : 8

Suffrages exprimés : 23

Majorité absolue : 12

Ont obtenu :

M. Jean-Yves CRENN : 23 voix

M. Jean-Yves CRENN ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé membre du bureau et a été immédiatement installé.

Election du 13ème membre du bureau :

Premier tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 31

Bulletins blancs ou nuls : 1

Suffrages exprimés : 30

Majorité absolue : 15

A obtenu :

M. Louis-Marie LE GUILLOU : 30 voix

M. Louis-Marie LE GUILLOU ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé membre du bureau et a été immédiatement installé.

Election du 14ème membre du bureau :

Premier tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 31

Bulletins blancs ou nuls : 1

Suffrages exprimés : 30

Majorité absolue : 15

Envoyé en préfecture le 10/04/2026

Reçu en préfecture le 10/04/2026

Publié le

ID : 029-200067197-20260407-2026038-DE

A obtenu :

M. Grégory LE GUILLOU : 30 voix

M. Grégory LE GUILLOU ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé membre du bureau et a été immédiatement installé.

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Président,



La secrétaire,

A handwritten signature in cursive script, appearing to read 'M. Holland'.

Certifié exécutoire par le président, compte tenu de la réception en préfecture et la publication le 10 avril 2026